



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023-03-14

## COMITE SYNDICAL DU 23 MAI 2023

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION A L'OFFRE DE PREVENTION ET SANTE  
DU CDG33**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mai à 18H15, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

**Date de la convocation :** 15 mai 2023

**Délégués en exercice :** 39

**Délégués présents :** 23

**Pouvoirs :** 5

**Secrétaire de séance :** Bruno MARTY

**Présents :**

Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable et adjoint administratif au DGS, Caroline PLUCHET BOYER, Responsable et adjointe technique au DGS, Marine NAVAILS, Comptable, Responsable des marchés publics, Marine LEFEVRE, Responsable du service communication, Nicolas DELUGIN, Assistant de prévention, Olivier LECLERCQ, chargé de mission, recherche de mutualisation et de financements.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

\*\*\*\*\*

**Présents :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols :** FAURE Charles, ANGELY Jacques, LAVIGNAC Marie-Claude (pouvoir de BOURDIER Christian) / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers :** MALAMBIC Benjamin, MOTHES Christophe, CAZADE Pascal, GRADIT Olivier / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** ALFONSO CHARIOL Agnès, GUIMBERTEAU Yannick, MICHEL Fabrice (pouvoir de BOUDENS David) / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** BOUTY Gilbert (pouvoir de BOIDÉ Thierry), REY Jean-Louis, CHAUMARD Jean Pierre, LESGOUTIERES Alain / **Communauté de communes du Pays Foyen :** GROSSIAS Mireille (pouvoir de GARCIA Miguel, LACHAIZE Yolande, MAS François (pouvoir de MARGOUILLE Michel) / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, MALANDIT-SALLAUD Christian, MARTY Bruno, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis.

**Absents ayant donné pouvoir :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols :** BOURDIER Christian (pouvoir à LAVIGNAC Marie-Claude) / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** BOIDÉ Thierry (pouvoir à BOUTY Gilbert) / **Communauté de communes du Pays Foyen :** BOUDENS David (pouvoir à MICHEL Fabrice) / MARGOUILLE Michel (donne pouvoir à MAS François), GARCIA Miguel (donne pouvoir à Mireille GROSSIAS)

**Absents excusés :**

**Communauté de communes de l'Entre Deux Mers :** MIQUEU Christophe / **Communauté de communes du Pays Foyen :** ROBERT Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** LAMARCHE Alexandre

**Absents non excusés :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols :** BREILLAT Jacques, THIBEAU Daniel, BOUCHON Bernard, DUVAL Viviane / **Communauté de communes du Pays Foyen :** PLAT Tristan, ROUBINEAU Jean Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** MERCIER Bastien, VILLETTE Roger



## RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION A L'OFFRE DE PREVENTION ET SANTE DU CDG33

### **Le Comité Syndical du Castillonnais et du réolais, sur rapport de Monsieur le Président,**

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 452-47, L. 812-3 et L. 812-4 ;

Vu la Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail ;

Vu Le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le règlement de fonctionnement du service prévention et santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;

Considérant :

- que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité,
- que les employeurs territoriaux doivent disposer d'un service de médecine préventive pour leurs agents,
- que le service de médecine préventive a pour mission d'éviter toute altération de l'état de santé des agents territoriaux du fait de leur travail, notamment en surveillant leur état de santé, les conditions d'hygiène du travail ainsi que les risques de contagion,
- que les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive, de médecine agréée et de contrôle ou de prévention des risques professionnels, qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande,
- l'offre de service de prévention et de santé au travail proposée par le Centre de Gestion de la Gironde telle que décrite dans le catalogue des prestations,

Vu la convention d'adhésion à l'offre de service proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde telle qu'annexée à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical à l'unanimité,

**-DÉCIDE :**

- **DE SOLLICITER** le Centre de Gestion de la Gironde pour bénéficier de l'offre de service de prévention et de santé au travail ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention correspondante telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **DE PREVOIR** les crédits correspondants au budget de la collectivité



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,


Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception


Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le


Le Président



Christian MALAN





Envoyé en préfecture le 26/05/2023  
Reçu en préfecture le 26/05/2023  
Publié le   
ID : 033-253303499-20230523-D20230514-DE

